



# Bulletin Officiel

N°6207 Lundi 12 Octobre 2020

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)25<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA–	7-12
---------------------------------	------

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

WIFAK BANK	13-17
------------	-------

### ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT -	18
---	----

### INFORMATIONS POST AGO - AGS

SOTIPAPIER -AGO-	19-20
SOTIPAPIER -AGS-	21
SITEX -AGO-	22-26

### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INRERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT -

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 octobre 2020.**

AVIS DES SOCIETES				
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>				
SOCIETE.....				
Siège social: .....				
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<b>Indicateurs :</b>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<b>Commentaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul>				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

2020 - AC - 053

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

---

2020 - AC - 026

**COMMUNIQUE DU CMF**

**TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**



**البنك الوطني الفلاحي**  
**Banque Nationale Agricole**

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

*Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis*

*Identifiant unique : 123L*

*Tél : 71 831 000*

*Fax : 71 830 152*

**Emission d'un «Emprunt Obligataire Subordonné  
BNA 2020-1 »  
de 40MDT susceptible d'être porté à 70MDT  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie **le 09/06/2020** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni **le 28/08/2020** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 40MDT susceptible d'être porté à 70MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,5% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40 millions de dinars divisé en 400 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à 70 millions de dinars divisé en 700 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **20/10/2020** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **23/11/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 70MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 23/11/2020, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 23/11/2020, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 30/11/2020 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

**3. Caractéristiques des titres émis**

➤ **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnée du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titre de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.



- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/11/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **23/11/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**  
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,5% et/ou TMM + 2,25% ;

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 9,75% et/ou TMM + 2,5% ;

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.
- Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.
- Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **23/11/2025** pour la catégorie A et le **23/11/2027** pour la catégorie B.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **23 novembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/11/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **23/11/2021** pour la catégorie A et le **23/11/2023** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,5%** l'an pour la catégorie A et **9,75%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2020, qui est égale à 7,266%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,516% pour la catégorie A et de 9,766% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% pour la catégorie A et de 2,5% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,675** années et de **4,126** années pour les obligations de la catégorie B.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

→ **Rang de créance** : En cas de liquidation de la BNA, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang** : La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

→ **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)

→ **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

---

2020 - AS - 1126

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



Société Anonyme au capital de 150 000 000 dinars divisé en 30 000 000 actions  
de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées

**Siège social** : Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine

**Identifiant unique** : 0798651L

**Tél** :(+216) 70 259 000 **Fax** : (+216) 70 254 000

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2020-1 »  
De 10 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 Dinars  
Prix d'émission : 100 Dinars**

#### 1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Wifak International Bank réunie le **25/12/2018**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 millions de Dinars, sur 3 ans, et a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **31/08/2020**, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique d'un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars et a également délégué à la Direction Générale la possibilité de revoir le montant et de déterminer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale, a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, sans recours à l'appel public à l'épargne, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du **01/09/2020** ayant les conditions suivantes :

**Montant : 10 000 000** dinars susceptible d'être porté à un maximum de **15 000 000** dinars.

Durée	Taux de profit estimé	Amortissement annuel par obligation
5 ans	Taux fixe estimé : 9,07 % Complément variable : 0,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

#### 2. Renseignements relatifs à l'émission :

##### 2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de **10 000 000** dinars susceptible d'être porté à **15 000 000** dinars, divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## 2.2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **09/10/2020** et clôturées au plus tard le **31/10/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

**En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/10/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/10/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## 2.3. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **09/10/2020** auprès des guichets de toutes les agences de Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine

## 2.4. But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, vient compléter l'émission précédente réalisée en 2019 et a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

## 3. Caractéristiques des titres émis

### 3.1. Nature, forme et délivrance des titres

<b>Dénomination de l'emprunt</b>	<b>« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2020-1 »</b>
<b>Nature des titres</b>	Titres de créance
<b>Forme des obligations</b>	Nominatives
<b>Catégorie des titres</b>	Ordinaires
<b>Modalité et délais de délivrance des titres</b>	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par Wifak International Bank.
<b>Législation sous laquelle les titres sont créés</b>	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

### 3.2. Prix de souscription et d'émission

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### 3.3. Date de jouissance en rémunérations

Chaque obligation portera jouissance en profits à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les profits courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/10/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### 3.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### 3.5. Rémunération annuelle :

La rémunération de ces titres est composée d'une partie fixe payée en tant qu'avance et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

La rémunération des titres est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,00% et sera servie selon une clé de répartition de 75,58% pour les porteurs des titres et de 24,42% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 9,07% payable vers la fin de chaque période en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (12,00%) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (75,58% revenant aux porteurs des titres et 24,42% revenant aux actionnaires).

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

### 3.6. Amortissement et remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31/10/2025**

**3.7. Paiement** : Les paiements annuels des profits fixes, le remboursement du capital dû ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **01/11** de chaque année auprès de Tunisie Clearing.

Le premier paiement en profits aura lieu le **01/11/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/11/2021**.

### 3.8. Taux de rendement actuariel :

C'est le taux appliqué qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à profits composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,07%** l'an.

### 3.9. Durée totale et Durée de vie moyenne de l'emprunt

#### *Durée totale*

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de : **5 ans**.

#### *Durée de vie moyenne*

La durée de vie moyenne de l'emprunt « **Emprunt obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2020-1** » est de **3 ans**.

### 3.10. Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

### 3.11. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. La Banque est tenue de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

### 3.12. Garantie :

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### 3.13. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2020-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Wifak International Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité des obligations.

### 3.14. Fiscalité des titres :

Les rémunérations des obligations de cet emprunt sont soumises à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les profits sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les profits perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les profits provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### 3.15. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.



**3.16. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

**Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.

**Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »**

Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28/10/2020 à 10 heures à l'hôtel **IBEROSTAR DIAR ANDALOUS 5\***, sis au port Kantaoui- Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2019
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2019 établi par le Conseil d'Administration ;
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2019;
- 6- Approbation des conventions réglementées ;
- 7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019;
- 8- Nomination d'Administrateurs ;
- 9- Nomination du Commissaire aux Comptes ;
- 10- Allocation de jetons de présence ;
- 11- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales

---

2020 - AS - 1127

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**

**Siège Social :** 13, rue Ibn Abi Dhihaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous les résolutions adoptées par son Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 Septembre 2020.

**PREMIERE RESOLUTION**

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de deux (2) administrateurs indépendants, les élections réalisées par les actionnaires de la Société aboutissent à l'élection de messieurs Mohamed Ben Rhouma et Yann Blanc.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de nommer monsieur Mohamed Ben Rhouma et monsieur Yann Blanc, en qualité d'administrateurs indépendants de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires minoritaires de la Société, tenue aujourd'hui à 10h, a décidé de nommer monsieur Mohamed Karim Siala, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier cette nomination.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence des élections tenues aujourd'hui relatives à l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et aux administrateurs indépendants, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la composition définitive du Conseil d'Administration de la Société, et ce de la manière suivante :

- (i) Monsieur Nabil TRIKI ;
- (ii) La société HAN TN, représentée par monsieur David Rey ;
- (iii) La société Value Consulting, représentée par madame Hela Hariz ;
- (iv) La société BIAT Capital Risque, représentée par monsieur Karim Ghenim ;
- (v) Monsieur Edouard Pontet ;
- (vi) Monsieur Mohamed Karim Siala représentant les actionnaires minoritaires ;
- (vii) Monsieur Mohamed Ben Rhouma administrateur indépendant ; et
- (viii) Monsieur Yann Blanc administrateur indépendant.

Le mandat de ce Conseil d'Administration de la Société couvrira les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Prenant la parole, le Président informe que les réunions du Conseil d'Administration tenus le 3 juillet 2020 et le 26 août 2020 se sont tenus sans la présence ni de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ni des administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de valider les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenus le 3 juillet 2020 et le 26 août 2020.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATIONS POST AGS**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**

**Siège Social** : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous les résolutions adoptées par son Assemblée Générale Spéciale tenue en date du 30 Septembre 2020.

**PREMIERE RESOLUTION**

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, les élections réalisées par les actionnaires minoritaires de la Société aboutissent à l'élection de monsieur Mohamed Karim Siala.

L'Assemblée Générale Spéciale décide donc de nommer monsieur Mohamed Karim Siala, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, convoquée ce jour à 10h30.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires minoritaires présents ou représentés.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Spéciale confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires minoritaires présents ou représentés.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 septembre 2020, la Société Industrielle des Textiles « SITEX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration.

**1- Les résolutions adoptées**

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et de rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaires annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIÈME RÉOLUTION**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat reporté 2018	(8 369 234,238) Dinars
Déficit de l'exercice 2019	(2 305 137,243) Dinars
Résultats reportés à fin 2019	(10 674 371,481) Dinars

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient les jetons de présence de l'exercice 2020 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2020 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## 2. Le bilan après affectation de résultat comptable.

## BILAN ARRETE AU 31/12/2019

(Exprimé en milliers de Dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b><u>1</u></b>		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	<b>1.1</b>	2 387	2 252
Moins : Amortissements		-1 605	-1 569
<b><i>Immobilisations incorporelles nettes</i></b>		<b>782</b>	<b>683</b>
Immobilisations corporelles	<b>1.2</b>	172 334	185 487
Moins : Amortissements		-127 296	-136 856
<b><i>Immobilisations corporelles nettes</i></b>		<b>45 038</b>	<b>48 631</b>
Immobilisations financières	<b>1.3</b>	803	748
Moins : Provisions		-	-
<b><i>Immobilisations financières nettes</i></b>		<b>803</b>	<b>748</b>
<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>		<b>46 623</b>	<b>50 062</b>
Autres actifs non courants	<b>1.4</b>	630	2 016
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>47 253</b>	<b>52 078</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b><u>2</u></b>		
Stocks	<b>2.1</b>	32 667	33 566
Moins : Provisions		-2 604	-3 273
<b><i>Stocks nets</i></b>		<b>30 063</b>	<b>30 293</b>
Clients et comptes rattachés	<b>2.2</b>	9 037	6 065
Moins : Provisions		-659	-415
<b><i>Clients nets</i></b>		<b>8 378</b>	<b>5 650</b>
Autres Actifs Courants	<b>2.3</b>	5 578	5 280
Placements & autres actifs financiers	<b>2.4</b>	1 669	161
Moins : Provisions		-	-
<b><i>Placements &amp; autres actifs financiers</i></b>		<b>1 669</b>	<b>161</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>2.5</b>	7 942	8 157
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>53 630</b>	<b>49 541</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>100 883</b>	<b>101 619</b>



**BILAN ARRETE AU 31/12/2019***(Exprimé en milliers Dinars)*

<b><i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i></b>	<b><i>Notes</i></b>	<b><i>31/12/2019</i></b>	<b><i>31/12/2018</i></b>
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>	<b><u>3</u></b>		
Capital Social		23 063	23 063
Réserves	<b><i>3.1</i></b>	13 922	13 972
Autres Capitaux propres	<b><i>3.2</i></b>	4 988	5 081
Résultats reportés		<10 674>	-8 369
<b><i>Capitaux propres après affectation</i></b>		<b><i>31 299</i></b>	<b><i>33 748</i></b>
<b><i>PASSIFS</i></b>	<b><u>4</u></b>		
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts	<b><i>4.1</i></b>	25 980	27 913
Provisions non courantes	<b><i>4.2</i></b>	1 438	1 370
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>27 418</b>	<b>29 282</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b><i>4.3</i></b>	2 652	3 188
Autres passifs courants	<b><i>4.4</i></b>	2 645	2 174
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b><i>4.5</i></b>	36 869	33 227
<b>Total des passifs courants</b>		<b>42 166</b>	<b>38 589</b>
<b><i>TOTAL DES PASSIFS</i></b>		<b><i>69 585</i></b>	<b><i>67 871</i></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b><i>100 883</i></b>	<b><i>101 9</i></b>

### 3. L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation de résultat comptable.

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour fonds social	Autres réserves	Subventions d'investissement	Réserve pour Investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2018	23 063	3 193	2 306	408	203	1 888	11 056	- 8 370	-	33 747
Après affectation										
Soldes au 31/12/2019 Avant affectation	23 063	3 193	2 306	408	152	1 795	11 056	- 8 370		33 603
Résultat de l'exercice 2019									-2 305	- 2 305
Affectation des résultats AGO du 24 Septembre 2020								- 2 305	2 305	-
Dividendes distribués										
Soldes au 31/12/2019 Après affectation	23 063	3 193	2 306	408	152	1 795	11 056	-10 675	-	31 298

### 4. La liste des membres du conseil d'administration

Membres du conseil				
Membres	Mandat	Qualité	Activité professionnelle	Mandat d'administrateur dans d'autres sociétés
Mr. Mohamed Touzi	AGO statuant sur l'exercice 2020	Président Directeur Générale-SITEX	Président Directeur Générale-SITEX	Pas de mandat dans d'autres sociétés
TSB BANK	AGO statuant sur l'exercice 2021	Administrateur	Banque	-
Mme Amel RIHANE	AGO statuant sur l'exercice 2021	Administrateur	Secrétaire Générale TSB Bank	
Mr. Jaques Funes	AGO statuant sur l'exercice 2020	Administrateur	Avocat	Pas de mandat dans d'autres sociétés
Mr. Robert J.TWIST	AGO statuant sur l'exercice 2020	Administrateur	Expert comptable Retraité	Pas de mandat dans d'autres sociétés
Mr. Mohamed Ghazi BAAZIZ	AGO statuant sur l'exercice 2020	Administrateur	PDG de S&T international SA gérant SWIFT DENIM SARL	PDG de S&T international SA

2020 - AS - 1130

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	196.572	196.708		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	134.201	134.251		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	112.712	112.752		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114.417	119.887	119.943		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	117.536	117.583		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	114.876	114.936		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	113.296	113.335		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	46.289	46.304		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	32.745	32.758		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	110.856	110.906		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.331	17.337		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	124.977	125.016		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.173	1.174		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	117.051	117.084		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.443	11.447		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	164.512	164.580		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.463	11.467		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.818	1.819		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	62.753	62.773		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	130.653	130.760		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	104.361	104.546		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	104.449	104.485		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	133.506	133.652		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	512.160	512.671		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	125.556	125.834		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	En liquidation	En liquidation		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	En liquidation	En liquidation		
29 FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	En liquidation	En liquidation		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	166.057	166.423		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	92.923	93.201		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	122.587	122.714		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	158.754	158.331		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	141.624	141.554		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	93.405	93.289		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	21.350	21.408		
36 STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92.975	88.834	88.990		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2118.872	2122.342		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	122.057	123.867		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	191.096	193.437		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	16.770	17.197		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.785	2.783		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.504	2.502		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	66.162	65.712		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.216	1.203		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.264	1.265		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.198	1.189		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.169	1.158		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	109.236	112.242		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	131.717	133.008		
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1115.247	1131.360		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	12.643	13.003		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.468			
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	84.436	84.155		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	108.212	108.250
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5.838	102.952	99.960	99.993
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3.949	106.235	106.532	106.569
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5.498	104.788	103.725	103.767



## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844



**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.





SOPAT EFD 2019.docx

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA « SOPAT »**

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE - BP 19 – 5080, TEBOULBA

La Société de Production Agricole de TEBOULBA « SOPAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Octobre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ammar AMRI.

**BILAN**  
**(exprimé en dinars)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	3	1 222 616	1 078 844
Amortissements		(852 656)	(694 194)
Immobilisations corporelles	3	56 676 918	50 918 353
Amortissements		(33 528 203)	(30 584 758)
Immobilisations financières	4	3 196 689	3 158 240
Provisions			
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>26 715 365</b>	<b>23 876 485</b>
Autres actifs non courants		53 519	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>26 768 884</b>	<b>23 876 485</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	5	7 909 746	8 383 322
Provisions sur stock produits finis		(244 600)	(92 684)
		<b>7 665 146</b>	<b>8 290 638</b>
Clients et comptes rattachés	6	24 865 745	22 807 457
Provisions		(9 427 828)	(8 014 042)
		<b>15 437 917</b>	<b>14 793 416</b>
Autres Actifs Courants	7	9 016 832	10 539 225
Provision	8	(3 213 309)	(3 304 415)
		<b>5 803 522</b>	<b>7 234 810</b>
Placements et autres actifs financiers		57 073	57 073
Provision		(57 073)	(57 073)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	9	55 450	70 640
<b>Total des actifs courants</b>		<b>28 962 035</b>	<b>30 389 503</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>55 730 919</b>	<b>54 265 988</b>

**BILAN**  
**(exprimé en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		27 861 250	27 861 250
Réserves		14 069 109	14 069 109
Autres capitaux propres		139 186	49 414
Résultats reportés		(35 997 780)	(36 914 086)
Modifications comptables	<b>10</b>	(6 201 133)	(3 307 181)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(129 368)</b>	<b>1 758 506</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(7 316 513)</b>	<b>916 305</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>(7 445 881)</b>	<b>2 674 811</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>12</b>	11 654 418	8 776 446
Autres passifs non courants	<b>13</b>	2 879 194	
<b>Total des passifs courants</b>		<b>14 533 612</b>	<b>8 776 446</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	27 473 813	21 780 316
Autres passifs courants	<b>15</b>	3 732 534	5 674 980
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	17 436 841	15 359 435
<b>Total des passifs courants</b>		<b>48 643 188</b>	<b>42 814 731</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>63 176 800</b>	<b>51 591 177</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>55 730 919</b>	<b>54 265 988</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus		110 055 920	86 592 783
Autres produits d'exploitation		450 505	596 193
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>17</b>	<b>110 506 425</b>	<b>87 188 976</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	<b>18</b>	(668 761)	(470 041)
Achats matières premières consommés	<b>19</b>	(87 562 067)	(66 541 027)
Achats d'approvisionnement consommés	<b>20</b>	(7 378 863)	(4 516 818)
Charges de personnels	<b>21</b>	(7 640 580)	(6 183 122)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>22</b>	(4 574 208)	(1 395 456)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(7 951 834)	(5 802 866)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(115 776 313)</b>	<b>(84 909 330)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(5 269 888)</b>	<b>2 279 646</b>
Charges financières nettes	<b>24</b>	(3 216 352)	(2 117 084)
Produits des placements		-	15 136
Autres gains ordinaires	<b>25</b>	1 460 118	794 216
Autres pertes ordinaires	<b>26</b>	(194 075)	(17 216)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(7 220 197)</b>	<b>954 698</b>
Impôts sur les bénéfices		(96 316)	(38 393)
<b>RESULTATS DES ACT. ORD. APRES IMPOTS</b>		<b>(7 316 513)</b>	<b>916 305</b>
Effets des modifications comptables		(2 893 951)	-
<b>RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(10 210 464)</b>	<b>916 305</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**(exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(7 316 513)</b>	<b>916 305</b>
<b>Ajustements pour</b>			
Amortissements et provisions	27	4 576 505	1 395 456
Effets des modifications comptables		(2 893 951)	
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		(33 992)	(21 616)
Plus ou moins-value			39 973
<b>Variation des</b>			
Stocks	28	473 576	(222 247)
Clients	29	(2 058 288)	(1 951 319)
Autres actifs	30	1 468 874	(298 667)
Fournisseurs d'exploitation	31	5 693 496	1 153 069
Autres passifs	32	984 955	94 777
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>894 662</b>	<b>1 105 731</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	33	(5 902 337)	(7 312 996)
Décaissements liés à l'acquisition d'immob. financières		(38 450)	(17 615)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>		<b>(5 940 787)</b>	<b>(7 330 611)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Subventions d'investissements reçues		123 764	
Encaissement d'emprunts	34	7 200 000	8 725 866
Remboursements des crédits leasing et bancaires	35	(3 164 160)	(4 912 104)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>4 159 604</b>	<b>3 813 762</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>(886 521)</b>	<b>(2 411 118)</b>
Trésorerie début de l'exercice		(7 370 239)	(4 959 120)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36	(8 256 761)	(7 370 239)

## **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**« SOPAT »**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Les données sont exprimées en dinars)

### **Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital**

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation de réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 1 181 250 dinars, pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar nominal chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 12 993 750 dinars à 18 191 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 juillet 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 18 191 250 dinars à 21 941 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 juillet 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 21 941 250 dinars à 27 861 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant le mois de septembre 2017.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

### **Note 2. Principes comptables adoptés**

### 2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

### 2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

### 2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) considérés comme étant détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

### 2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

### 2.4. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

### Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Immobilisations				Amortissements			VCN	
	Début de période	Acquisition	Cession	Fin de période	Début de période	Dotation	Reprise		Fin de période
<b>Logiciels</b>	424 326	35 673	-	459 998	(242 264)	(107 516)	-	(349 780)	110 218
<b>Fonds de commerce</b>	508 418	108 099	-	616 517	(319 467)	(47 981)	-	(367 448)	249 069
<b>Droit au bail</b>	45 248	-	-	45 248	(34 998)	(2 166)	-	(37 165)	8 083
<b>Concession marque et brevet</b>	100 853	-	-	100 853	(97 464)	(799)	-	(98 264)	2 589
<b>Total</b>	<b>1 078 844</b>	<b>143 772</b>	<b>-</b>	<b>1 222 616</b>	<b>(694 194)</b>	<b>(158 463)</b>	<b>-</b>	<b>(852 656)</b>	<b>369 960</b>

  

Désignation	Début de période	Acquisition	Cession	Fin de période	Début de période	Dotation	Reprise	Fin de période	VCN
<b>Terrains</b>	2 783 218	-	-	2 783 218	-	-	-	-	2 783 218
<b>Constructions</b>	15 878 313	14 945	-	15 893 258	(10 683 774)	(772 364)	-	(11 456 137)	4 437 120
<b>Matériels et outillages</b>	18 878 721	1 438 620	89 503	20 227 838	(12 074 275)	(1 222 841)	4 103	(13 293 012)	6 934 825
<b>Matériels Roulants</b>	4 646 933	180 814	-	4 827 747	(3 140 794)	(536 851)	-	(3 677 646)	1 150 101
<b>Equipement de bureau</b>	356 354	98 746	-	455 100	(229 471)	(36 246)	-	(265 717)	189 383
<b>Matériel Informatique</b>	707 917	98 133	-	806 050	(483 862)	(96 779)	-	(580 641)	225 410
<b>Installation Gle. Agencement Amén Divers</b>	5 722 041	1 091 017	-	6 813 058	(3 972 583)	(282 467)	-	(4 255 050)	2 558 009
<b>Immob.corporelles en cours</b>	1 944 856	2 925 794	-	4 870 650	-	-	-	-	4 870 650
<b>Total</b>	<b>50 918 353</b>	<b>5 848 069</b>	<b>89 503</b>	<b>56 676 918</b>	<b>(30 584 758)</b>	<b>(2 947 548)</b>	<b>4 103</b>	<b>(33 528 203)</b>	<b>23 148 716</b>



**Note 4. Immobilisations Financières**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	87 380	48 930
Participation Nutritop	10	10
<b>Total</b>	<b>3 196 689</b>	<b>3 158 240</b>

**Note 5. Stocks**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Matières premières	1 670 039	1 474 854
Emballages et matières consommables	1 181 005	726 973
Cheptel	3 390 489	2 718 160
Produits finis (volailles et dérivés)	1 668 213	3 463 336
<b>Total</b>	<b>7 909 746</b>	<b>8 383 322</b>
<b>Provisions sur stock</b>	<b>(244 600)</b>	<b>(92 684)</b>
	<b>7 665 146</b>	<b>8 290 638</b>

**Note 6. Clients et comptes rattachés**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Chèques en caisses	1 760 878	1 449 048
Clients Douteux	5 988 869	7 269 907
Clients ordinaires	11 794 133	7 988 839
Clients, effets à recevoir	983 637	656 524
Clients, factures à établir	2 231	435 307
Effets et chèques impayés	4 335 997	5 007 832
<b>Total</b>	<b>24 865 745</b>	<b>22 807 457</b>
<b>Provision sur client</b>	<b>(9 427 828)</b>	<b>(8 014 042)</b>
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>15 437 917</b>	<b>14 793 416</b>

**Note 7. Autres Actifs Courants**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Charges constatées d'avance	105 320	85 467
Compte d'attente	274 094	930 473
Débiteurs Divers	551 554	2 379 409
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	1 672 294	1 754 360
État impôt sur les bénéfices (excédent)	2 234 886	1 690 226
Etat subvention à recevoir	-	27 300
Fournisseurs débiteurs	2 574 536	2 958 221
Personnel avances et acomptes	186 864	138 086

Produits à recevoir	33 240	86 607
Société RAVY	498 290	498 290
Créance MEDIGRAINS	874 111	-
TVA déductible	11 643	(9 214)
<b>Total</b>	<b>9 016 832</b>	<b>10 539 225</b>

**Note 8. Provisions pour Dépréciation des  
Autres Actifs Courants**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Provision des autres actifs courants	(3 213 309)	(3 304 415)
<b>Total</b>	<b>(3 213 309)</b>	<b>(3 304 415)</b>
<b>Total Autres Actifs Courants</b>	<b>5 803 522</b>	<b>7 234 810</b>

**Note 9. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Banques débits	10 335	19 252
Caisses	44 954	51 388
<b>Total</b>	<b>55 029</b>	<b>70 640</b>

**Note 10. Modifications comptables**

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 2 730 802 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars. En 2019, l'impact du contrôle fiscal des années 2012 à 2015 a été porté en modification comptable pour une valeur de 2 893 951 dinars.

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Subvention d'investis,	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>27 861 250</b>	<b>742 639</b>	<b>13 050 380</b>	<b>276 090</b>	<b>49 414</b>	<b>(36 914 085)</b>	<b>(3 307 181)</b>	<b>916 305</b>	<b>2 674 811</b>
Résultat exercice 2018						916 305		(916 305)	-
Subv, d'investis, inscrite en rst					(33 992)				(33 992)
Subvention d'investissement					123 764				123 764
Effets des modifications comptables							(2 893 951)		(2 893 951)
Résultat exercice 2019								(7 316 513)	(7 316 513)
<b>Capitaux propres au 31/12/2019</b>	<b>27 861 250</b>	<b>742 639</b>	<b>13 050 380</b>	<b>276 090</b>	<b>139 186</b>	<b>(35 997 780)</b>	<b>(6 201 133)</b>	<b>(7 316 513)</b>	<b>(7 445 881)</b>

**Notes 12. Emprunts**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Amen Bank (2018)	(10 798 630)	(7 043 463)
ATB (2015)		(157 895)
BIAT (2011)	(710 225)	(1 234 024)
Emprunt Leasing	(145 563)	(341 064)
<b>Total</b>	<b>(11 654 418)</b>	<b>(8 776 446)</b>

**Notes 13. Autres passifs non courants**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Dette fiscale à plus d'un an	2 879 194	
<b>Total</b>	<b>2 879 194</b>	

**Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Fournisseurs d'exploitations	(9 662 481)	(9 182 268)
Fournisseurs d'exploitations EAP	(16 667 560)	(11 522 631)
Fournisseurs d'Immobilisations	(50 560)	(50 560)
Fournisseurs, factures non parvenues	(1 093 212)	(1 024 858)
<b>Total</b>	<b>(27 473 813)</b>	<b>(21 780 316)</b>

**Notes 15. Autres passifs courants**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Actionnaires opérations sur capital	(2 100)	(2 100)
Administrateurs jetons de présence	(75 000)	(75 000)
Avances clients	(59 215)	(59 215)
CNSS	(486 600)	(586 291)
État impôts et taxes	(1 576 539)	(363 994)
Personnels rémunérations dues	(358 059)	(301 655)
Provisions congés à payer	(332 376)	(332 376)
Provisions pour risques et charges	0	(1 911 105)
Ristournes et avoir à établir	(382 797)	(1 449 166)
Produit constaté d'avance	6 749	0
Créditeurs parties liées	(370 452)	(337 098)
Créditeurs divers	(3 832)	(164 668)
Clients intérêts courus	(92 312)	(92 312)
<b>Total</b>	<b>(3 732 534)</b>	<b>(5 674 980)</b>

**Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Crédits de gestion	(4 812 308)	(4 899 063)
Crédit à moins d'un an	(3 947 794)	(2 838 408)
Leasing échéance à moins d'un an	(196 172)	(226 225)
Intérêts Courus	(168 517)	(120 150)
Banques	(8 312 050)	(7 275 589)
<b>Total</b>	<b>(17 436 841)</b>	<b>(15 359 435)</b>

**Notes 17. Revenus**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Ventes dindonneaux d'un jour	77 681	337 522
Ventes poussins d'un jour	4 122 086	4 323 206
Ventes aliments de Cheptel	10 892 108	8 923 622
Ventes dérivées de dindes	39 823 679	30 851 864
Ventes dérivées de poulet	33 603 635	23 718 105
Ventes de viandes transformés	18 308 212	10 747 740
Ventes dindes vifs	2 941 033	5 258 452
Ventes poulets vifs	1 919 357	3 347 519
Autres Ventes	468 166	596 193
Avoirs et ristournes accordées sur ventes	(1 649 532)	(915 246)
<b>Total</b>	<b>110 506 425</b>	<b>87 188 976</b>

**Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Produits finis	(1 795 123)	(507 496)
Stock Cheptel	1 126 362	37 455
<b>Total</b>	<b>(668 761)</b>	<b>(470 041)</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Achats poussins d'un jour	(4 663 455)	(4 521 954)
Achats dindonneaux	(1 807 904)	(1 634 178)
Achats dindes vivants	(19 478 784)	(17 257 673)
Achats Poulets vivants	(31 604 794)	(21 499 230)
Achats aliments	(28 345 975)	(20 436 922)
Achats matières pour produits transformés	(2 759 584)	(1 382 841)
Prestations de services (éleveurs)	(186 237)	(239 649)
Frais de transport sur achat	(847 768)	(623 448)
Variation des stocks	89 200	104 324
RRR accordées sur achats MP	2 043 232	950 545
<b>Total</b>	<b>(87 562 067)</b>	<b>(66 541 027)</b>

**Note 20. Achats autres approvisionnements consommés**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Matières consommables	(1 974 970)	(1 430 811)
Achats Emballages	(2 643 736)	(1 636 518)
Consommation d'électricité	(1 566 671)	(1 030 994)
Consommation d'eau	(220 179)	(204 317)
Produits Désinfectants	(134 858)	(126 660)
Charge de Gaz	(516 631)	(402 152)
Fournitures de bureau	(104 159)	(75 219)
Achats Tenues de Travail	(323 644)	(198 111)
Variation des stocks AP	105 985	587 964
<b>Total</b>	<b>(7 378 863)</b>	<b>(4 516 818)</b>

**Notes 21. Charges de personnel**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Salaires et compléments de salaires	(6 598 296)	(5 351 271)
Charges sociales légales	(1 042 284)	(831 851)
<b>Total</b>	<b>(7 640 580)</b>	<b>(6 183 122)</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Dotation aux amorts des immob. corp et incorp.	(3 106 011)	(2 664 366)
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	(1 567 281)	(92 684)
Reprise sur provision pour dépréciation	99 084	1 361 594
<b>Total</b>	<b>(4 574 208)</b>	<b>(1 395 456)</b>

**Notes 23. Autres charges d'exploitation**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Loyers	(1 431 431)	(923 581)
Entretien	(552 166)	(335 058)
Assurance	(171 165)	(157 978)
Services extérieurs	(712 302)	(787 247)
Honoraires	(274 050)	(156 402)
Publications et relations publiques	(1 642 550)	(978 915)
Frais de transport sur vente	(2 031 295)	(1 221 787)
Carburant	(440 147)	(412 969)
Mission réception et déplacement	(40 563)	(40 189)
Frais postaux et de télécommunication	(69 101)	(67 466)
Services bancaires	(303 999)	(391 075)
Rémunération des administrateurs	(1 000)	
État impôts, taxes et versements assimilées	(282 066)	(330 199)
<b>Total</b>	<b>(7 951 834)</b>	<b>(5 802 866)</b>

**Notes 24. Charges Financières Nettes**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Charges financières sur leasing	(40 900)	(62 179)
Charges financières sur comptes débiteurs	(1 024 096)	(642 241)
Charges financières sur emprunts LMT	(1 269 722)	(797 505)
Charges financières sur financement de stock	(422 859)	(375 000)
Frais d'escomptes	(370 456)	(190 310)
Intérêts sur Billets de Trésorerie	(21 293)	(5 000)
Intérêts de retard	(60 044)	(25 950)
Pertes de change	(17 166)	(13 039)
Gain de change	10 184	(5 860)
<b>Total</b>	<b>(3 216 352)</b>	<b>(2 117 084)</b>

**Notes 25. Autres gains ordinaires**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Profit exceptionnel	1 426 126	771 943
Quote part subvention inscrite au compte résultat	33 992	21 616
Achat lié à une modification comptable		658
<b>Total</b>	<b>1 460 118</b>	<b>794 216</b>

**Note 26. Autres pertes ordinaires**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Pertes exceptionnelles	(194 075)	(17 216)
<b>Total</b>	<b>(194 075)</b>	<b>(17 216)</b>

**Note 27. Ajustements pour amortissements & provisions**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Dotation aux amorts des immob.Corp. et incorp.	3 106 011	2 664 366
Dotation aux provisions pour dépr.comptes d'actifs courants	1 567 281	92 684
Reprise sur provision pour dépréciation	(92 684)	(1 361 594)
Reprise sur amortissement	(4 103)	-
<b>Total</b>	<b>4 576 505</b>	<b>1 395 456</b>

**Note 28. Variations des stocks**

	<b>Variation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	(195 185)	1 670 039	1 474 854
Emballages et matières consommables	(454 033)	1 181 005	726 973
Produits finis (volailles et dérivés)	1 795 123	1 668 213	3 463 336
Cheptel	(672 329)	3 390 489	2 718 160

<b>Total</b>	<b>473 576</b>	<b>7 909 746</b>	<b>8 383 322</b>
<b><u>Note 29. Variations des clients</u></b>			
	<b>Variation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Chèques en caisses	(311 830)	1 760 878	1 449 048
Clients Douteux	1 281 038	5 988 869	7 269 907
Clients ordinaires	(3 805 295)	11 794 133	7 988 839
Clients, effets à recevoir	(327 112)	983 637	656 524
Clients, factures à établir	433 076	2 231	435 307
Effets et chèques impayés	671 835	4 335 997	5 007 832
<b>Total</b>	<b>(2 058 288)</b>	<b>24 865 745</b>	<b>22 807 457</b>

**Note 30. Variation des autres actifs courants et non courants**

	<b>Variation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Charges constatées d'avance	(19 853)	105 320	85 467
Compte d'attente	656 379	274 094	930 473
Débiteurs Divers	1 827 854	551 554	2 379 409
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	82 066	1 672 294	1 754 360
État impôt sur les bénéfiques (excédent)	(544 659)	2 234 886	1 690 226
Etat subvention à recevoir	27 300	-	27 300
Fournisseurs débiteurs	383 686	2 574 536	2 958 221
Personnel avances et acomptes	(48 778)	186 864	138 086
Produits à recevoir	53 367	33 240	86 607
Société RAVY	-	498 290	498 290
Créances MEDIGRAINS	(874 111)	874 111	-
TVA déductible	(20 857)	11 643	(9 214)
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>1 522 394</b>	<b>9 016 832</b>	<b>10 539 225</b>
Charge à répartir	(53 519)	53 519	-
<b>Total</b>	<b>1 468 874</b>		

**Note 31. Variations des comptes fournisseurs**

	<b>Variation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Fournisseurs d'exploitations	480 213	(9 662 481)	(9 182 268)
Fournisseurs d'exploitations EAP	5 144 929	(16 667 560)	(11 522 631)
Fournisseurs d'Immobilisations	-	(50 560)	(50 560)
Fournisseurs, factures non parvenues	68 354	(1 093 212)	(1 024 858)
<b>Total</b>	<b>5 693 496</b>	<b>(27 473 813)</b>	<b>(21 780 316)</b>

**Note 32. Variations des autres passifs courant et financiers**

	<b>Variation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Actionnaires opérations sur capital	-	(2 100)	(2 100)
Administrateurs jetons de présence	-	(75 000)	(75 000)
Avances clients	-	(59 215)	(59 215)
CNSS	99 690	(486 600)	(586 291)
État impôts et taxes	(1 212 545)	(1 576 539)	(363 994)



Personnels rémunérations dues	(56 405)	(358 059)	(301 655)
Provisions congés à payer	-	(332 376)	(332 376)
Provisions pour risques et charges	1 911 105	-	(1 911 105)
Ristournes et avoir à établir	1 066 368	(382 797)	(1 449 166)
Produit constaté d'avance	6 749	6 749	-
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	(33 353)	(370 452)	(337 098)
Créditeurs divers	160 836	(3 832)	(164 668)
Clients intérêts courus	-	(92 312)	(92 312)
<b>Total Autres passifs courants</b>	<b>1 942 446</b>	<b>(3 732 534)</b>	<b>(5 674 980)</b>
Intérêts Courus	48 207	(168 357)	(120 150)
Autres passifs non courants	(2 879 194)	2 879 194	-
<b>Total</b>	<b>(984 955)</b>		

**Note 33. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles**

	<b>Variation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Logiciels	(35 673)	459 998	424 326
Fonds de commerce	(108 099)	616 517	508 418
Droit au bail	0	45 248	45 248
Concession marque et brevet	0	100 853	100 853
Terrains	0	2 783 218	2 783 218
Constructions	(14 945)	15 893 258	15 878 313
Matériels et outillages	(1 349 117)	20 227 838	18 878 721
Matériels Roulants	(180 814)	4 827 747	4 646 933
Equipement de bureau	(98 746)	455 100	356 354
Matériel Informatique	(98 133)	806 050	707 917
Installation Gle. Agencement Amén. Divers	(1 091 017)	6 813 058	5 722 041
Immobilisations corporelles en cours	(2 925 794)	4 870 650	1 944 856
<b>Total décaissement</b>	<b>(5 902 337)</b>	<b>57 899 534</b>	<b>51 997 197</b>

**Note 34. Encaissements des emprunts**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Encaissement crédit AMEN BANK	6 200 000	8 200 000
Encaissement crédit ATB	-	525 866
Encaissement billet de trésorerie	1 000 000	-
<b>Total</b>	<b>7 200 000</b>	<b>8 725 866</b>

**Note 35. Remboursements des emprunts**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Remboursement crédit Attijari Bank	226 136	431 533
Remboursement crédit Amen Bank	1 221 473	200 858
Remboursement crédit BIAT	488 791	555 904
Remboursement crédit ATB	915 452	315 789
Remboursement Leasing	225 554	193 296
Remboursement des crédits de gestion	86 755	3 214 724

<b>Total</b>	<b>3 164 160</b>	<b>4 912 104</b>
<b>Note 36. Trésorerie</b>		
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	55 450	25 393
Concours bancaires	(8 312 211)	(7 395 632)
<b>Total</b>	<b>(8 256 761)</b>	<b>(7 370 239)</b>

**Note 37. Engagements hors bilan**

Libellé	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements donnés</b>		<b>34 445 795</b>	<b>32 696 913</b>
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	29 510 300	29 510 300
Effets escomptés et non échus :	(2)	4 308 193	2 559 311
Garantie de rachat d'actions :	(3)	627 302	627 302
<b>Engagements reçus</b>		<b>16 185 160</b>	<b>16 185 160</b>
Engagements reçus des frères Lahmar	(4)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus de Lahmar Holding	(5)	2 141 584	2 141 584
Garanties réelles reçues de débiteurs divers	(6)	6 172 704	6 172 704

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(3) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT. Selon le protocole d'accord signé par les frères Lahmar avec le Groupe Rose Blanche, le montant dont la SOPAT sera redevable en application de cette caution sera pris en charge par le Groupe Rose Blanche.

(4) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

Compte tenu du protocole d'accord signé entre les Sociétés MEDIGRAIN, MCSR, UNAGRO, GSS, ACN et TRANSFOOD d'un côté, et les Frères LAHMAR d'un autre côté, les procédures d'octroi des mains levées sont engagées.

(5) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

(6) : Il s'agit de garanties réelles, hypothèques et cautions solidaires reçues des clients et éleveurs de cheptel, en garantie de leurs dettes envers la société.

**Note 39. Informations sur les parties liées**

**GALLUS**

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2019 du poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 14 964 105 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 7 151 849 dinars.

La SOPAT a vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2019 du poulet pour une valeur totale de 8 725 dinars.

**ACN**

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 6 856 974 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 3 065 226 dinars.

**STPA**

La SOPAT a acquis auprès de la société STPA, partie liée, au cours de l'exercice 2019 des aliments pour bétail pour une valeur de 18 843 219 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 7 247 141 dinars.

**SAVINORD**

La SOPAT a acquis auprès de la société SAVINORD, partie liée, au cours de l'exercice 2019 des poussins pour élevage pour une valeur de 2 057 633 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 870 548 dinars.

**MCSR**

La SOPAT a acquis auprès de la société MCSR, partie liée, de la matière première pour une valeur de 46 836 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 3 563 dinars.

**Centrale de viandes rouges (CVR)**

La SOPAT a avancé à la société CVR, depuis 2012, un montant de 462 729 dinars.

**Note 40. Evénements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Objet :

*Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019*

Destinataires du rapport :

*Messieurs les Actionnaires de la Société De Production Avicole de Teboulba, SOPAT,*

*Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Épargne, au Capital de 27.861.250 DT.*

Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

1. Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'exercice comptable arrêté le 31 décembre 2019 et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.
2. Les états financiers examinés sont composés du bilan totalisant 55.730.919 DT, de l'état de résultat se soldant par un résultat déficitaire de 7.316.513 DT avant modifications comptables, de l'état des flux de trésorerie et des différentes notes qui leur sont annexées.
3. À notre avis, sous réserve des observations décrites dans le paragraphe 4, ci-dessous de notre rapport «Fondement de l'opinion d'audit modifiée», les états financiers de la société SOPAT-SA, ci-joints, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour leurs aspects significatifs de sa situation financière au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, au décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des différentes Normes Comptables Tunisiennes, ou Internationales, applicables aux activités de la société.

#### Fondement de l'Opinion d'Audit avec réserves

#### **4. L'audit des états financiers de l'exercice 2019 a conduit à la formulation des observations suivantes relatives aux différentes composantes et susceptibles d'impacter notre avis :**

**4.1.** Les immobilisations corporelles et incorporelles qui totalisant au 31 décembre 2019, 57.900 mDT en valeurs brutes et 23.519 mDT en valeurs nettes, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique annuel confirmant les différents comptes d'immobilisations positionnés dans les états financiers de l'exercice 2019. Les éventuels impacts sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements n'ont pu être déterminés.

**4.2.** Les comptes d'immobilisations financières comportent à la date du 31 décembre 2019 des soldes totalisant 3.197 mDT dont la réalisation ou le recouvrement ne sont pas certains, à leurs valeurs inscrites dans les états financiers. La société n'a pas procédé aux réajustements des valeurs et la constatation des provisions pour dépréciations nécessaires, notamment pour les éléments suivants :

**4.2.1.** Un prêt transformable en participation au nom de la Société NUTRITOP, sous administration judiciaire, d'une valeur de 2.700 mDT.

**4.2.2.** Une créance sur un ex-actionnaire de la société, Monsieur Mohamed LAHMAR de 409 mDT, résultant de la constatation d'intérêts sur une créance de 2.500 mDT, déjà réglée par retenue sur les montants revenant aux cédants dans le cadre des transactions d'acquisition des actions dans le capital de GALLUS - SA, société mère de la SOPAT - SA, laquelle cession a été définitivement clôturée en 2017.

**4.3.** Des composantes des états financiers positionnées dans le bilan arrêté au 31 décembre 2019, comptes d'actifs et de passifs, comportent des positions figées ou non justifiées relatives à des transactions anciennes non apurées. Le total est estimé à 4.646 mDT au titre des soldes débiteurs et 1.951 mDT au titre des soldes créditeurs.

Leur apurement pourrait impacter différentes composantes du bilan de la SOPAT et sa situation nette. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

**4.4.** La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012 à 2015. Les notifications faites par l'administration fiscale comportaient un montant de 23.390 mDT, composé de 14.684 mDT en principal et de 8.706 mDT en intérêts et pénalités.

Au mois de mars 2019, la société s'est inscrite dans l'amnistie fiscale décrétée dans la loi des finances de 2019. Les accords partiels conclus avec l'administration fiscale ont abouti à un arrangement de l'ordre de 4.799 mDT au titre d'une partie de la notification initiale totalisant 9.397 mDT dont 1.611 mDT de pénalités au titre des retenues à la source.

La dette fiscale de 4.799 mDT, reconnue par la société, a été portée dans les comptes en 2019 par la constatation de 2.894 mDT en modifications comptables en diminution des capitaux propres et par l'apurement des provisions antérieures constituées pour faire face aux risques fiscaux pour 1.905 mDT.

Le reliquat du montant de la notification, en principal, composé essentiellement du redressement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 et des acomptes provisionnels qui en résultaient en 2014, pour des montants respectifs de 1.808 mDT et 3.479 mDT, soit un total de 5.287 mDT, n'a pas fait l'objet d'un arrangement définitif à la date de rédaction de ce rapport.

La société n'a pas procédé à la constatation dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, des provisions pour risques conséquents, au titre du principal et des pénalités.

- 4.5. Des procès en cours sont engagés à l'encontre de la société ou par elle, notamment en matière pénale, civile et de prudhomme. Les conséquences financières éventuelles pouvant impacter ses différentes positions comptables ne sont pas estimées et portées dans les états financiers de l'exercice 2019. Les informations disponibles à leur sujet ne nous permettent pas d'estimer le montant de cet impact.

#### Questions Clés de l'audit des états financiers

5. Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la SOPAT au titre de l'exercice 2019.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins d'asseoir notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur chacune de ces questions.

Nous avons considéré que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Quantification et évaluation des stocks d'exploitation de la société :

a. Description du point clé de l'audit

De par son activité, la SOPAT gère plusieurs catégories de stocks qui impactent significativement ses performances. Il s'agit particulièrement des stocks de cheptels et des viandes et accessoires produits, frais ou congelés.

Les stocks d'élevage ne peuvent faire l'objet d'un recensement physique à l'unité à la date d'arrêté des états financiers. Les flux d'entrée des viandes produites ne sont pas suivis de manière rigoureuse dans les applications de gestion des stocks.

La valorisation de ces stocks est faite sur la base d'outils bureautiques ne présentant pas les sécurités nécessaires et suffisantes.

Cela expose cette catégorie d'actifs à un risque inhérent à l'activité de la SOPAT et constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants positionnés dans les états financiers et de leurs impacts sur les résultats de la société.

b. Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la SOPAT pour la gestion des différents flux d'entrée et de sortie de chaque catégorie des stocks.

Pour les stocks de cheptels de l'ordre de 3.390 mDT au 31 décembre 2019, soit 43% de la valeur brute des stocks, nous avons mis en place les diligences nécessaires pour avoir l'assurance que les prélèvements effectués en 2020 sur les quantités positionnées en stocks au 31 décembre 2019, ne présentent pas de différences significatives.

Pour les stocks de produits finis de l'ordre de 1.668 mDT au 31 décembre 2019, soit 21% de la valeur brute des stocks, nous avons assisté aux opérations de recensements physiques réalisées au 31 décembre 2019, aussi bien pour les produits frais que les articles congelés, et vérifié que les quantités recensées ont été valorisées et présentées dans les états financiers à la même date.

Nous avons vérifié pour les produits finis que les coûts unitaires de valorisation des différents articles sont cohérents par rapport aux prix du marché pratiqués en 2019 et courant les premiers mois de 2020, les écarts négatifs de prix sont estimés.

Nous nous sommes assurés que les pertes de valeurs sont suffisamment provisionnées dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

2. Evaluation des créances clients et des provisions pour dépréciation :

a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT opère avec une clientèle variée, allant des grandes surfaces aux restaurateurs et opérateurs similaires.

Cette catégorie d'actif a fait l'objet de multiples opérations d'ajustement en 2013, l'impactant significativement.

Le montant des créances présentées dans les états financiers est de l'ordre de 15.438 mDT en valeurs nettes, soit 28% de la valeur totale des actifs.

Parmi les créances figurent des soldes anciens qui ne sont pas suivis de manières rigoureuses dans les applications de gestion commerciale et ne sont pas apurées conséquemment.

D'autres créances relativement récentes font l'objet de procès en recouvrement dont les procédures sont longues et l'aboutissement effectif du recouvrement n'est pas toujours certain.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures de gestion commerciale et de recouvrement mises en place par la SOPAT et estimer l'importance des garanties reçues pour couvrir les risques de recouvrement ;



- ✓ Vérifier les recouvrements sur les créances positionnées dans les états financiers au 31 décembre 2019 ;
- ✓ Analyser les mouvements de l'exercice 2019, déterminer les créances figées ou en retard de recouvrement et vérifier les raisons ;
- ✓ Apprécier les procédures contentieuses et de déclenchement des actions conséquentes, d'estimation des risques liées aux créances et de comptabilisation des provisions pour dépréciations nécessaires ;
- ✓ Apprécier la suffisance des provisions des créances compte tenu des garanties reçues des clients, l'avancement des procédures contentieuses et les recouvrements effectués auprès des principaux clients. La société a effectué en 2019 un travail d'analyse des créances et de réajustement des provisions, compte tenu des chances de recouvrement et des possibilités de mise en recouvrement des garanties reçues.

### 3. Appréciation des risques et des résultats des contrôles fiscaux

#### a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2012 à 2015. Lequel contrôle a révélé l'existence des défaillances au niveau de l'application de certaines dispositions liées notamment à la TVA et de l'IS.

En effet, la SOPAT est exonérée de la TVA au titre de ses activités d'élevage et de la première transformation des produits avicoles. Il en résulte que toutes transformations secondaires ne le sont pas. La définition de la transformation secondaire des produits avicoles n'a pas fait l'objet d'une position définitive de l'administration fiscale et appliquée de manière cohérente par la SOPAT.

#### b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont comporté le suivi des procédures engagées par la société pour étayer ses positions quant à son statut fiscal eu égard aux dispositions qui lui sont applicables.

Nous avons également examiné les différentes procédures engagées et les accords signés pour bénéficier de l'amnistie fiscale en 2019.

Nous avons examiné les différentes affaires gérées par les instances de la SOPAT, en interne ou en la confiant à des prestataires, à l'effet de mesurer leurs impacts sur les positions comptables et financières de la société.

### Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019

#### 6. Les éléments du rapport du conseil d'administration qui vous est présenté, notamment pour les informations à caractère comptables qui y figurent, sont conformes aux états financiers de l'exercice 2019.

La responsabilité du rapport de gestion incombe à votre conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les

comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration, par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, de ce fait, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour la préparation des états financiers**

- 7.** L'organe de direction de la société SOPAT - SA est responsable de la préparation des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, tels que décrit par les textes indiqués dans le paragraphe 3 ci-dessus, et aux différents textes régissant ses activités en Tunisie.

L'organe de direction de la société est également responsable de la conception, la mise en place et l'application des procédures de contrôle interne qu'il considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

C'est aux responsables de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de leur entité à poursuivre son exploitation et de communiquer le cas échéant sur toute question relative à la continuité de son exploitation et d'appliquer les principes et méthodes comptables appropriés conséquents.

**Responsabilité de l'auditeur**

- 8.** Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites ci-dessous.

Nous sommes indépendants de la société SOPAT - SA, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux missions de commissariat aux comptes en Tunisie et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- 9.** Nos objectifs pour la mission d'audit, réalisée dans le cadre du commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes et de délivrer un rapport sur notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales permettrait toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent impacter les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous procéderons, en outre, à :

- 9.1.** L'identification et l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques

et la réunion des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 9.2. L'acquisition d'une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais sans avoir pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- 9.3. L'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- 9.4. L'appréciation du caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'exploitation, et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Efficacité du système de contrôle interne**

**10.** Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière et à la préparation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté, à travers l'image dégagée par l'étude du système d'information utilisée par la société pour le traitement des données financières et comptables de l'exercice 2019, l'existence de mécanismes de traitements manuels de la plupart des flux aboutissant à la constatation et la valorisation des stocks de la société. Les organes en charge du suivi de telles transactions font usage d'applications bureautiques, non sécurisées, pour la saisie et le traitement des données sur la base des informations collectées auprès des responsables des centres de production.

Des efforts d'automatisation de l'enregistrement des flux et de la détermination des prix et coûts des stocks aux différents stades d'activités, sont entamés afin d'aboutir à un suivi informatisé et sécurisé aux différents stades de la chaîne des transactions de la société. Leur exploitation future aboutirait à des, quantités, des coûts et des prix plus précis pour la valorisation des transactions et des différentes catégories des stocks.

### **Respects des textes réglementaires**

**11.** Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994, Portant Réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du Marché Financier, de la loi N°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n°2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code de prestations des services financiers aux non-résidents, précise que « ....., les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis prévue par l'article 63 de la présente loi, dans un

délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- ✓ l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration ou par le directoire,
- ✓ les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 ou 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code. Le rapport annuel sur la gestion de la société doit comporter les informations arrêtées par règlement du Conseil du Marché Financier et particulièrement, un exposé sur les résultats des activités, leur évolution prévisible et éventuellement les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers, ainsi que des éléments sur le contrôle interne,
- ✓ les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon le cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

Le délai de 4 mois précisé ci-dessus n'a pas été respecté par la SOPAT SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

12. Les états financiers de l'exercice 2019 dégagent une situation des capitaux propres après le résultat de l'exercice négative de 7.445.881 DT. Selon les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales « Si les comptes ont révélé que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital en raison des pertes, le conseil d'administration ou le directoire doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société. L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital pour un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes. Si l'assemblée générale extraordinaire ne s'est pas réunie dans le délai précité, toute personne intéressée peut demander la dissolution judiciaire de la société. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés anonymes objet de règlement amiable ou judiciaire ».

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 13 mars 2020 pour décider d'une augmentation de capital de 16.000.000 DT dont 6.000.000 DT de prime d'émission. Laquelle augmentation a été réalisée par libération de la totalité de la prime d'émission et le ¼ de la valeur nominale des actions souscrites, au mois de juin 2020.

**Tunis, le 05 octobre 2020**

**Le commissaire aux comptes**

**Ammar AMRI**

Objet :

*Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif  
aux états financiers de l'exercice clôturé le 31  
décembre 2019*

Destinataires du rapport :

*Messieurs les Actionnaires de la Société de  
Production Avicole de Teboulba, SOPAT*

*Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Épargne,  
au Capital de 27.861.250 DT.*

**Messieurs les actionnaires,**

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la *Société de Production Avicole de Teboulba, SOPAT-SA*, qui nous a été confiée par votre honorable assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif aux conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, au titre de l'exercice 2019.
2. Les conventions signalées ci-dessous résultent des informations s'y rapportant reçues de l'organe de direction de la société ou des opérations liées dont nous avons pris connaissance dans le cadre de nos procédures habituelles d'audit. Notre mission ne comporte pas la réalisation de travaux spécifiques de recherche de l'existence des conventions.
3. Durant l'exercice 2019, les conventions suivantes, rentrant dans le cadre des dits articles, ont été passées ou ont continué à produire leurs effets :

3.1. La société a obtenu des crédits bancaires pour financer ses investissements. Au 31 décembre 2019, les encours des divers crédits présentent les soldes suivants :

Références crédits	Montant initial du crédit En DT	Reste à rembourser au 31 décembre 2019 En DT
Hannibal Lease -Leasing	1 190 289	341 735
BIAT3000mDT	3 000 000	1 234 024
ATB1500mDT	1 500 000	184 211
Amen Bank 3700mDT	3 700 000	3 334 321
Amen Bank 1300mDT	1 300 000	1 300 000
Amen Bank 1200mDT	1 200 000	1 160 631
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	3 229 145
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	2 939 837
Amen Bank 1000mDT	1 000 000	874 480
<b>Total</b>	<b>20 090 289</b>	<b>14 598 384</b>

L'encours des crédits obtenus pour le financement du cycle d'exploitation est de 5.012.308 DT à la date du 31 décembre 2019.

3.2. Les investissements réalisés par la société courant l'exercice 2019, achevés ou en cours, sont de l'ordre de 5.992 mDT et correspondent à des acquisitions de logiciel, de fonds de commerce, d'équipement d'abattage, de matériel de transport, d'aménagement de points de vente...

3.3. La SOPAT a signé en 2017 un accord avec des sociétés appartenant au groupe la ROSE Blanche « RBG » en vertu duquel, les dites sociétés prennent en charge des dettes au lieu et place de débiteurs liés aux cédant des actions Gallus ou des engagements futurs à la place de la SOPAT, en exécution des cautions qu'elle avait données.

La constatation des conséquences de cet accord a abouti à la prise en charge par les sociétés du groupe RBG d'une dette de 2.259 mDT, le remboursement du paiement d'une caution de 490 mDT fait par la SOPAT au profit d'AMEN BANK et un engagement de règlement des cautions données par la SOPAT au profit des sociétés GAT et SOFIGAT.

L'accord conclu fin 2018 entre la SOPAT et les sociétés ACN et MEDIGRAIN, faisant partie du RBG, ont abouti à l'engagement de régler à la SOPAT en 2019 et années ultérieures les sommes de 568 mDT par l'ACN et 1.690 mDT par MEDIGRAIN.

3.4. La SOPAT a procédé en 2017 au paiement à AMEN BANK d'un montant de 2.110 mDT en règlement de cautions précédemment données au profit de cette banque pour le compte de NUTRITOP et DINDY pour des montants respectifs de 1.110 mDT et 1.000 mDT. La somme payée pour le compte de NUTRITOP pour 1.110 mDT a été remboursée à la SOPAT par le groupe RBG en exécution des accords liés aux transactions sur les actions GALLUS. La somme de 1.000 mDT est en attente de recouvrement.

3.5. La société s'est approvisionnée en 2019 en divers produits auprès des sociétés apparentées appartenant au RBG.

Les mouvements et les soldes conséquents arrêtés au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Sociétés	Total des achats nets en 2019 En DT	Solde créditeur au 31 décembre 2019 En DT
ACN	6.856.974	3.065.226
MCSR	46.836	3.563
SAVINORD	2.057.633	870.548
STPA	18.843.219	7.247.141

3.6. La SOPAT s'est approvisionnée au cours de l'exercice 2019 en poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 14.964.105 DT. Elle a également vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2019 du poulet pour une valeur totale de 8.725 DT.

3.7. La société SOPAT avait avancé à la société CVR, faisant partie du RBG, une somme de 462.729 DT depuis 2012.

3.8. Des jetons de présence aux administrateurs sont positionnés dans les charges de l'exercice 2019 pour un montant total de 1.000 DT.

3.9. Les rémunérations des dirigeants constatées au titre de l'exercice 2019, se présentent ainsi :

Désignation des dirigeants	Fonction	Salaire brut annuel En DT	cotisations sociales et fiscales En DT	Bons d'essence En DT	Coût de l'amortissement de voiture de fonction En DT
Mr. Skander MAKNI	Directeur Général	137.160	27.528	10.200	16.136
Mr. Kamel BELKHIRIA	Président du conseil	0	0	0	0

Tunis, le 05 octobre 2020

Le commissaire aux comptes

Ammar AMRI